MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 5 mai 2014, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents:	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Éric Delage	Conseiller
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Dir. gén.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2014
4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires
5. Rapport de l'inspecteur
   - Demande de dérogation mineure – Ferme Avicole B. Morin – 4e rang
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Adoption Règlement 2014-02 modifiant le Règlement G-200
   c) Dépôt des indicateurs de gestion 2013
   d) Plan de mise en œuvre année 2 – Schéma de couverture de risques incendie
   e) Dépôt du résultat du sondage « Rêver St-Bernard »
   f) Adoption du mandat du *Comité de pilotage MADA*
   g) Évaluation professionnelle du 902 des Loisirs
   h) Achat de toiles pour le bureau
   i) Nomination d'un élu pour le CCU
   j) Installation d'une caméra au parc
   k) Service d'ingénierie – entente intermunicipale – renouvellement – accord de principe
   l) Audit comptable – Mandat exercice financier 2014
   m) Schéma de couverture de risque en incendie – approvisionnement en eau – conducteurs de camion-citerne non équipé de pompe fixe – qualification professionnelle – position
   n) Démission de l'adjointe administrative

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC
   b) Installation de balises d'identification aux bornes d'incendie

9. Transport
   a) Soumissions pour les réparations d'asphalte
   b) Remblaiement fossé rue Gagné
   c) Coupe d'arbres dans le 5e rang
   d) Autorisation à circuler sur le rang Fleury – Tour cycliste du RQRA – 19 juin 2014

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
    b) Procès-verbal de la MRC
    c) Signature du protocole d'entente révisé – Assainissement des eaux usées
    d) Gestion des installations septiques en zone rurale – Suite de la rencontre des citoyens
    e) Rencontre avec la députée

11. Loisirs et culture
    a) Dépôt des revenus et dépenses d'avril 2014
    b) Procès-verbal d'avril 2014
    c) Déboursement de la subvention pour la Fête nationale (4 000 $)
    d) Brunch de la Fête nationale – Nouveaux résidents
    e) Concours de maisons décorées – Fête nationale

f) Projet pour l’embauche d’un(e) technicien(ne) en loisirs

g) Demande de subvention - Feux d'artifice avec musique en 2015 – 50e anniversaire d'OTJ St-Bernard inc.
h) Adhésion à Loisir et sport Montérégie

12. Autres sujets
a) Remplacement des chaises
b) Proclamation – Semaine québécoise des Familles
c) Course de non-voyants – Demande de don
d) Nomination d'un représentant – Comité Rivière Salvail

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2014.05.01 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2014

2014.05.02 Il est proposé par Éric Delage
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 7 avril 2014.

4. Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La directrice générale dépose au conseil, une copie de la balance de vérification ainsi qu'un état des résultats au 30 avril 2014.

Rapport financier avril 2014

Solde au compte fonds d'administration
21 461.83 $
Solde au compte fonds de roulement
0.00

Épargne à terme - Fonds d'administration	230 000.00
Épargne à terme - Fonds de roulement	100 167.27
Épargne stable - Fonds d'urgence	288.37
Part de qualification	
5.00	
Grand total	351 922.47 $

Solde du prêt temporaire pour le réseau d'égout	845 298.42 $
Emprunt no 1 réseau d'égout	2 043 000.00
Subvention à recevoir FCCQ	(2 273 566.00)
Solde du prêt au 30 avril 2014	614 732.42 $

2014.05.03 Il est proposé par Josée Mathieu
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le rapport financier d'avril 2014, d'autoriser le paiement des comptes à payer de mai 2014 listés à la fin du présent procès-verbal et d'autoriser la directrice générale à effectuer les transferts budgétaires selon la liste déposée.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport des permis émis en avril 2014 a été remis à chacun des membres du Conseil.

L'inspecteur municipal informe le conseil qu'il y a eu un éboulis dans la branche 5 et que nous devons ajouter de la pierre. Il demande aussi où installer les panneaux pour « Image de marque » de la MRC des Maskoutains.

Demande de dérogation mineure – Ferme Avicole B. Morin – 4e rang

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'implantation sur un lot de coin d'un nouveau bâtiment de 4 logements ainsi que ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'implantation de 4 des 8 cases de stationnement prévues entre le bâtiment et la rue Principale (marge de recul avant);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2006-16, à l'article 20.7 mentionne qu'il est interdit d'aménager un ou des espaces de stationnement dans la marge de recul avant minimale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux autres normes du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est de permettre le stationnement en marge de recul avant contrairement à ce que stipule l'article 20.7 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville recommande au Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michauville d'approuver la demande de la Ferme Avicole B. Morin pour le lot 5 400 121 considérant que celle-ci respecte toutes les autres dispositions par rapport à la rue Principale ;

POUR CES MOTIFS,

2014.05.04 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville approuve la demande de dérogation mineure relative au terrain du lot 5 400 121 de la Ferme Avicole B. Morin permettant l'implantation de 4 des 8 cases de stationnement prévues entre le bâtiment et la rue Principale (marge de recul avant).

6. Période de questions

Monsieur Georges-Étienne Riopel se fait le porte-parole des 6 personnes présentes et demande au conseil de réviser leur décision et d'accorder une prolongation du délai à 5 ans pour se conformer au Q2R22 (installation septique).

Monsieur Michel Riopel souhaiterait que le conseil attende l'an prochain pour faire les tests sur les installations septiques puisque la Régie des déchets procèdera à la vidange des installations pour le rang Sarasteau en 2015.

Monsieur Olivier Inkel souhaiterait que les travaux pour la mise aux normes des installations septiques de la zone rurale soient pris en charge par la municipalité et répartis sur les comptes de taxes.

Monsieur St-Jean demande s'il y a des subventions de disponibles pour les citoyens.

Madame la Maire informe les citoyens que le conseil municipal étudiera leurs demandes.

7. Administration

a) Dépôt à terme

2014.05.05 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de transférer dans un dépôt à terme rachetable un montant de 260 000 $.

b) Adoption Règlement 2014-02 modifiant le Règlement G-200

2014.05.06 RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE lors de sa séance du 4 juin 2012, le conseil a adopté le règlement numéro général G200 applicable par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions dudit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 7 avril 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200.

L'article 1 du Règlement G200 est modifié par le remplacement de la définition « fausse alarme », par celle-ci :

> « *«fausse alarme» : tout déclenchement d'un système d'alarme pour toutes raisons autre que celles pour lesquelles il a été conçu. Comprends notamment une fausse alarme médicale, une fausse alarme déclenchée à cause d'une panne mécanique, électrique, électronique ou causée par des conditions atmosphériques ou par des vibrations, d'une défectuosité, d'une installation inadéquate, d'un mauvais entretien, d'une erreur humaine ou par négligence ainsi que toute autre fausse alarme déclenchée inutilement;*

L'article 1 du Règlement G200 est aussi modifié par le remplacement de la définition « système d'alarme », par celle-ci :

> *«système d'alarme» : système ou équipement électrique, électronique ou mécanique destiné de quelque façon que ce soit par le bruit, par moyen visuel, par un relais à une centrale d'alarme ou autres, à avertir, faire connaître, notifier ou autres, soit un vol, soit une perpétration d'infraction quelconque, soit un état d'urgence quelconque autre qu'un incendie, soit un besoin d'assistance. Comprends également les alarmes dites médicales;* »

Le même article est aussi modifié par l'insertion de la définition suivante, entre la définition « terrain de camping » et « véhicule routier » :

> « *« utilisateur d'un système d'alarme » : toute personne qui est propriétaire ou occupant d'un lieu protégé ou qui est responsable d'un système d'alarme protégeant ce lieu ainsi que toute personne ayant la garde et le contrôle de celui-ci;* »

ARTICLE 2. REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200

L'article 5 du Règlement G200 est remplacé par celui-ci :

> « *Art. 5 – FAUSSE ALARME*
>
> *Toute fausse alarme constitue une infraction imputable à l'utilisateur, quelle qu'en soit la durée.* »

ARTICLE 3. AJOUTS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200

Le Règlement G200 est modifié par l'insertion des articles suivants :

> « *Art. 5.1 – DURÉE EXCESSIVE*
>
> *Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore ou lumineux propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre un tel signal durant plus de quinze (15) minutes consécutives. Toute émission supplémentaire de signal sonore ou lumineux constitue une infraction pour l'utilisateur d'un système d'alarme, lequel est passible des peines prévues au présent règlement.*
>
> *Art. 5.2 – PRÉSENCE SUR LES LIEUX LORS DU DÉCLENCHEMENT D'UNE ALARME*
>
> *Dans les quinze (15) minutes suivant le déclenchement d'une alarme, l'utilisateur d'un système d'alarme ou son représentant doit se rendre sur les lieux afin de*

donner accès aux lieux pour les vérifications d'usage et interrompre l'alarme ou rétablir le système s'il y a lieu. Tout défaut de respecter cet article constitue une infraction imputable à l'utilisateur et passible des peines prévues au présent règlement.

En l'absence de l'utilisateur à l'intérieur du délai mentionné au premier alinéa, un agent de la paix peut prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser le signal sonore ou lumineux émis par le système d'alarme. Cette personne est autorisée à s'adjoindre, à ces fins et aux frais de l'utilisateur, les services d'un serrurier ainsi que toute personne qualifiée pour l'installation de systèmes d'alarme.

Art. 5.3 – Calcul

La computation des délais mentionnés aux articles 5.1 et 5.2 s'effectue à partir de l'heure inscrite sur la carte d'appel générée par la centrale d'urgence 9-1-1.

Art. 5.4 – Renvoi d'appel au service 9-1-1

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou permettre d'utiliser un système d'alarme ou tout système d'appel automatique de manière à provoquer un appel automatique au Service de police, au Service de sécurité incendie ou au centre d'appel d'urgence 9-1-1. »

ARTICLE 4. REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200

L'article 58 du Règlement G200 est remplacé par le suivant :

« *Art. 58 – PÉNALITÉ GÉNÉRALE*

Sans préjudice aux autres recours qui pourraient être exercés, quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, à l'exclusion des articles 5, 5.1, 5.2 et 5.4, du chapitre 5 du Titre II et de l'article 40, paragraphes c), l) et r), commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 $ et d'au plus 1 000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 200 $ et d'au plus 2 000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour la première infraction, et d'au moins 200 $ et d'au plus 2 000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 400 $ et d'au plus 4 000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour chaque récidive. »

ARTICLE 5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 59 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200

L'article 59 Règlement G200 est modifié par l'insertion du 3e alinéa suivant :

« *Sans préjudice aux autres recours qui pourraient être exercés, quiconque contrevient aux articles 5, 5.1, 5.2 et 5.4 du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 $ et d'au plus 400 $, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 200 $ et d'au plus 500 $, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour la première infraction, et d'au moins 200 $ et d'au plus 500 $, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 400 $ et d'au plus 1000 $, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour chaque récidive.* »

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et sera effectif à compter du 1er janvier 2015.

Signé à Saint-Bernard-de-Michaudville, le 5e jour du mois de mai 2014

Madame Francine Morin, Maire	Madame Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière

c) Dépôt des indicateurs de gestion 2013

La directrice générale dépose à tous les membres du conseil une copie du document « Indicateurs de gestion 2013 » qui a été transmis au Ministère des Affaires municipales et Régions du Québec tel que requis par la Loi le 15 avril dernier.

d) Plan de mise en œuvre année 2 – Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT QU'à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale, régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.07 Il est proposé par Éric Delage
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de prendre acte du rapport d'activité (année 2) pour l'exercice 2013 et du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2014 (an 3) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre cette résolution à la MRC des Maskoutains.

e) Dépôt du résultat du sondage « Rêver St-Bernard »

La directrice générale dépose à tous les membres du conseil une copie de l'enquête réalisée par Sylvain Chassé de Sondacom suite au sondage « Rêver St-Bernard » effectué auprès de la population.

Ce document sera publié sur le site web de la municipalité.

f) Adoption du mandat du *Comité de pilotage MADA*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé par la résolution 2013.12.11 un comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan d'action et du suivi de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les rôles et mandats du comité de pilotage MADA ;

POUR CES MOTIFS,

2014.05.08 Il est proposé par Éric Delage
Appuyé par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter la démarche MADA proposée par le comité de pilotage et Madame Denyse Bégin, chargée de projet MADA de la MRC des Maskoutains;

DE MANDATER le comité de pilotage pour élaborer une politique MADA et pour la mise en œuvre d'un plan d'action ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et par le fait même favoriser le vieillissement actif au sein de la communauté.

g) Évaluation professionnelle du 902 des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE nos assureurs nous rappellent que la règle proportionnelle oblige l'Assuré à souscrire un montant d'assurance des biens au moins égal à 80 % du coût de reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE notre avenant de dérogation viendra à échéance le 31 décembre prochain et qu'il y a lieu de faire faire une mise à jour de l'évaluation professionnelle du Pavillon des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.09 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater Évaluation Michel Robert pour effectuer l'évaluation du bâtiment situé au 902, rue des Loisirs à Saint-Bernard-de-Michaudville tel que requis par nos assureurs pour un montant de 475 $ plus les taxes applicables

h) Achat de toiles pour le bureau

2014.05.10 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de faire l'achat de 4 toiles solaire pour le bureau et la bibliothèque auprès d'Ambiance d'aujourd'hui au coût de 765.60 $ plus les taxes applicables.

i) Nomination d'un élu pour le CCU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement 2005-09 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 2 dudit règlement il est spécifié qu'un membre du conseil doit être nommé pour siéger au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le conseiller Éric Delage qui avait été nommé, celui-ci n'étant plus disponible pour assister à ces rencontres;

POUR CES MOTIFS,

2014.05.11 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer le conseiller Guy Robert à titre de vice-président pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville.

j) Installation d'une caméra au parc

L'inspecteur municipal informe le conseil du méfait constaté au cabinet sanitaire du parc.

k) Service d'ingénierie – entente intermunicipale – renouvellement – accord de principe

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie a été mis sur pied par l'entremise d'une entente *intermunicipale signée par les municipalités intéressées;*

CONSIDÉRANT que, au départ, cinq municipalités ont ainsi adhéré à cette entente, en l'occurrence les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT que, par la suite, trois autres municipalités ont signé l'entente, en l'occurrence les municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues et Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que cette entente intermunicipale ne couvrait que deux exercices financiers, soit les exercices financiers 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de planifier le plus rapidement possible le renouvellement de cette entente et de convenir des conditions qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun qu'un comité de travail soit mis sur pied et mandaté pour convenir des conditions se rattachant au renouvellement de l'entente intermunicipale qui prendrait effet au 1er janvier 2015;

CONSIDÉRANT que, à ce stade-ci, il y a lieu de donner un accord de principe au renouvellement de l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.12 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Éric Delage
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de donner un accord de principe pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au service d'ingénierie mis sur pied par la MRC des Maskoutains (Partie 8 du budget de la MRC) et de mandater Francine Morin, maire, afin de représenter la municipalité au sein du comité mis sur pied par la MRC des Maskoutains pour établir les conditions du renouvellement de l'entente intermunicipale qui prendrait effet le 1er janvier 2015.

l) Audit comptable – Mandat exercice financier 2014

2014.05.13 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Sorel-Tracy pour effectuer la vérification et la production du rapport financier consolidé de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année financière 2014.

m) Schéma de couverture de risque en incendie – approvisionnement en eau – conducteurs de camion-citerne non équipé de pompe fixe – qualification professionnelle - position

CONSIDÉRANT les exigences du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Maskoutains, relatives à l'entente de la force de frappe nécessaire pour combattre un incendie d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel tenu par les personnes affectées au transport de l'eau;

CONSIDÉRANT le rôle tout aussi essentiel des pompiers qui, de par leur formation, sont les seuls qui peuvent être affectés au combat incendie;

CONSIDÉRANT QUE, la question de la qualification professionnelle des conducteurs de camions-citernes non équipés d'une pompe fixe a suscité plusieurs discussions et débats quant à savoir s'il est nécessaire d'exiger pour chacun d'eux la formation de pompier de niveau I, offerte par l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT l'opinion juridique produite par Me Michel Cantin de la firme Bélanger Sauvé, en date du 22 juillet 2013, selon laquelle il n'est pas nécessaire de détenir une telle certification pour un conducteur de camion-citerne qui n'est pas équipé d'une pompe fixe, pour autant que ce dernier ne soit aucunement affecté au combat d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'aucune instance concernée n'a produit à ce jour, une autre opinion différente de celle obtenue par la MRC, précitée;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur du service incendie de Saint-Jude, daté du 25 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE

2014.05.14 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de déclarer qu'il n'est pas nécessaire pour un conducteur d'un camion-citerne qui n'est pas équipé d'une pompe fixe de détenir un certificat Pompier I décerné par l'École nationale des pompiers du Québec, à condition toutefois de ne pas être d'aucune façon affecté au combat incendie, son seul travail devant consister au transport de l'eau et à la conduite du camion-citerne sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

D'AUTORISER les officiers du Service de Sécurité Incendie de Saint-Jude de procéder à une sélection de 2 à 3 chauffeurs de camion-citerne;

QUE les candidats retenus soient embauchés par la municipalité de Saint-Jude à la condition qu'ils se conforment à la formation donnée par les officiers.

n) Démission de l'adjointe administrative

2014.05.15 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal prend acte de la décision de quitter le poste d'adjointe administrative de Madame Christina Girouard, la remercie pour les services rendus et lui souhaite pleine réussite dans son avenir professionnelle;

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour pourvoir ce poste.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal a été remis à chacun des membres du conseil.

b) Installation de balises d'identification aux bornes d'incendie

CONSIDÉRANT l'action numéro 2.5 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à réaliser en l'an 3 concernant la codification des poteaux d'incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Martech;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.16 Il est proposé par Éric Delage
Appuyé par Mario Jussaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'achat de 24 poteaux indicateurs de bornes d'incendie avec bandes de couleurs auprès de la compagnie Martech pour un montant de 1 147.40 $ taxes et frais de transport en sus.

Cette dépense est attribuée au poste 241 300 649 « entretien et réparation aqueduc ».

9. Transport

a) Soumissions pour les réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'adjudication d'un contrat pour les réparations d'asphalte nécessaire sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) offre qui a été présentée par Pavages Maska;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.17 Il est proposé par Josée Mathieu
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que ce conseil retient l'offre de services de Pavages Maska pour un prix de 256.12 $/t m. plus les taxes applicables tel que soumis.

b) Remblaiement fossé rue Gagné

2014.05.18 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder au remblaiement du fossé de route longeant la rue Gagné du côté du cimetière de la rue Claing jusqu'à la rue Xavier-Desrosiers afin d'en faciliter son entretien annuel.

c) Coupe d'arbres dans le 5e rang

2014.05.19 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de publier dans le journal municipal un appel d'offres pour faire abattre environ 15 arbres (peupliers hybrides) situés le long du 5e rang dans le but de dégager l'espace nécessaire à la croissance des frênes et chênes autour de ceux-ci.

d) Autorisation à circuler sur le rang Fleury – Tour cycliste du RQRA – 19 juin 2014

ATTENDU QUE le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité afin de traverser le territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville lors du tour cycliste qui se tiendra le 19 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) a déposé le 29 avril 2014 le plan du parcours qu'il projette utiliser durant leur tour cycliste ;

ATTENDU QUE ce tour cycliste rassemblera environ 50 cyclistes adultes lors de cette activité ;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.20 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) à circuler sur le rang Fleury à Saint-Bernard-

de-Michaudville durant le tour cycliste de ceux-ci qui se tiendra le 19 juin prochain.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

b) Procès-verbal de la MRC

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

c) Signature du protocole d'entente révisé – Assainissement des eaux usées

ATTENDU QU' un protocole d'entente est intervenu le 7 décembre 2009 entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin d'établir les obligations de chacun relativement au versement d'un aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec dossier 800151 aux fins de réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a demandé au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier le protocole d'entente afin que soit reportée la date de la fin des travaux et pour que soit remplacé le système de traitement des eaux usées retenu (résolution 2014.04.20);

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a informé, le 16 avril dernier, que notre requête était acceptée;

ATTENDU QUE les parties entendent modifier le protocole d'entente afin de modifier les annexes A et B;

POUR CES MOTIFS,

2014.05.21 Il est proposé par Guy Robert
Appuyé par Emmanuelle Bagg
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter l'addenda no 1 au protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec dossier numéro 800151 relatif au projet d'assainissement des eaux usées ;

D'AUTORISER madame Francine Morin, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville l'addenda no 1 au protocole d'entente tel que déposé.

d) Gestion des installations septiques en zone rurale – Suite de la rencontre des citoyens

Les demandes des citoyens seront analysées par le conseil municipal. Une annonce dans le journal devrait être faite afin de faire un retour sur les procédures relatives au Règlement sur la gestion des installations septiques.

Une suggestion de regroupement entre les citoyens pour obtenir un meilleur coût pour un technologue et pour l'entrepreneur qui effectuera les travaux.

e) Rencontre avec la députée

Madame la conseillère Josée Mathieu souhaiterait une rencontre avec Madame Zakaïb, députée de Richelieu afin de lui démontrer l'effort fiscal que les citoyens du village devront supporter pour le réseau d'assainissement des eaux usées et pour discuter avec elle de la possibilité que soit augmentée l'aide financière accorder à notre municipalité pour ce projet

Mme Morin ainsi que M. Delage sont intéressés à se joindre à elle pour aller rencontrer la députée.

11. Loisirs et culture

a) Dépôt des revenus et dépenses d'avril 2014

La directrice générale dépose le bilan financier d'avril 2014 de l'O.T.J. St-Bernard inc. Une copie a été remise à chacun des membres du conseil.

Solde au compte 1er avril 2014	14 902.43 $
Chèques en circulation	(815.77)

Dépenses	(1 850.40)
Revenus	200.00
Solde disponible au compte au 30 avril 2014	12 436.26 $

b) Procès-verbal d'avril 2014

Le procès-verbal d'avril a été remis à chacun des membres du conseil.

c) Déboursement de la subvention pour la Fête nationale (4 000 $)

2014.05.22 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Éric Delage
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de débourser la subvention octroyée à O.T.J. St-Bernard inc. au montant de 4 000 $ pour la Fête nationale du Québec.

d) Brunch de la Fête nationale – Nouveaux résidents

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard souhaite profiter du brunch de la Fête nationale pour accueillir les nouveaux résidents;

2014.05.23 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Guy Robert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'offrir aux nouveaux résidents de Saint-Bernard-de-Michaudville des billets gratuits pour le brunch de la Fête nationale qui se tiendra le 24 juin 2014 sous le chapiteau installé sur le terrain des loisirs.

Les nouveaux résidents doivent avoir élu domicile dans notre municipalité depuis le 24 juin 2013 et communiquer au 450-792-3190 afin de réserver leurs billets.

e) Concours de maisons décorées – Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite organiser un concours de pavoisement résidentiel dans le cadre de la Fête nationale du Québec à Saint-Bernard afin d'embellir notre environnement pour la journée du 24 juin 2014;

2014.05.24 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Éric Delage
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'inviter les citoyens à décorer leurs maisons pour cette occasion;

DE PROCÉDER, le 24 juin à 19 h 30 sous le chapiteau au terrain des loisirs de Saint-Bernard, à un tirage au sort parmi toutes les adresses civiques qui auront participé à ce concours de pavoisement;

ET D'OFFRIR aux deux gagnants un panier-cadeau d'une valeur de 50 $ contenant différents produits locaux.

f) Projet pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en loisirs

Projet à l'étude.

g) Demande de subvention - Feux d'artifice avec musique en 2015 – 50e anniversaire d'OTJ St-Bernard inc.

CONSIDÉRANT QU'en 2015 l'organisme de loisirs O.T.J. Saint-Bernard inc. fêtera son 50e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion les membres du comité de loisirs souhaitent organiser un feu d'artifice pyromusical;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.25 Il est proposé par Mario Jussaume
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de prévoir au budget de 2015 un montant de 5 000 $ pour le feu d'artifice pyromusical organisé à l'occasion du 50e anniversaire des loisirs.

h) Adhésion à Loisir et sport Montérégie

2014.05.26 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Éric Delage
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au montant de 75.50 $ plus taxes;

DE NOMMER le conseiller Guy Robert pour représenter la municipalité lors de toutes les assemblées générales ou spéciales.

12. Autres sujets

a) Remplacement des chaises

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des chaises utilisées lors des activités des loisirs sont très abîmées;

2014.05.27 Il est proposé par Éric Delage
Appuyé par Marie Eve Leduc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de faire l'achat de 25 chaises pliantes en plastique chez Canadian Tire au coût de 19.99 $ chacune plus les taxes applicables.

b) Proclamation – Semaine québécoise des Familles

CONSIDÉRANT QUE la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la Famille;

EN CONSÉQUENCE,

2014.05.28 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de proclamer la semaine du 12 au 18 mai 2014 *Semaine québécoise des familles,* sous le thème *Parent à l'œuvre.*

c) Course de non-voyants – Demande de don

Aucun don ne sera remis à cette activité.

d) Nomination d'un représentant – Comité du bassin versant de la Rivière Salvail

2014.05.29 Il est proposé par Emmanuelle Bagg
Appuyé par Josée Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer le conseiller Mario Jussaume pour siéger au Comité de bassin versant de la Rivière Salvail.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue au mois d'avril a été remise à chacun des membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2014.05.30 Il est proposé par Marie Eve Leduc
Appuyé par Éric Delage
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de lever la présente session à 22 h 15.

LISTE DES COMPTES À PAYER EN MAI 2014

	Noms	Montant
1	Salaire des élus et des employés	6 184.89 $
2	Gestim (services d'inspection avril)	1 362.24 $
3	Revenu Canada (DAS avril)	1 169.99 $
4	Ministère du revenu (DAS)	- $
5	Desjardins sécurité financière	958.22 $
6	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 000.00 $
7	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	548.95 $
8	Hydro-Québec - 390, rue Principale	- $
9	Hydro-Québec - 902, rue Des Loisirs	- $
10	Postes Canada (timbres et livraison journal)	167.00 $
11	Petite caisse (postes 85.95 + breuvages 10.40 + prod nett 12.05 + batterie 28.70)	137.10 $
12	Télébec (bureau)	100.49 $
13	RIM (service téléphonique)	97.73 $
14	Camille Fontaine (collecte conteneur loisirs)	
15	Régie des déchets (enlèvement des matières résiduelles)	1 350.15 $
16	Régie des déchets (enlèvement matières recyclables)	440.10 $
17	Régie des déchets (enlèvement matières organiques)	721.66 $
18	Régie des déchets (2e vers. Vidange installations septiques)	713.00 $
19	Régie des déchets (2e versement quote-part)	1 171.00 $
20	Sondacom (dernier versement - enquête auprès population)	2 299.50 $
21	Transport Fafard Inc. (5e versement contrat neige + retenue 10%)	11 508.99 $
22	Buropro (papeterie 102.73 + 90.33)	193.05 $
23	Ville de Saint-Hyacinthe (cour municipale - dossier)	73.01 $
24	E.M.I. (maintenance ordinateurs et remplacement ordinateur inspecteur)	1 132.52 $
25	MRC Maskoutains (honoraires ingénieur frais adm - réseau d'égout rue de l'École)	897.00 $
26	Les Éditions juridiques FD (mise à jour code inspecteur)	77.70 $
27	Comax (asphalte froide)	91.87 $
28	Visa (gants et sac poubelle - Jour de la Terre)	28.23 $
29	Visa - Essence camion inspecteur	157.99 $
30	Les Entreprises BJB	213.18 $
31	Fleurs Plantes et Jardins (abonnement)	17.19 $
32	Excavation JD inc. (déneigement cours d'eau)	2 863.49 $
33	PG Solutions (réinstallation des applications Megagest sur poste inspecteur)	287.44 $
34	Ferme Hébert et Filles (tracteur pour pierre dans Fleury)	86.61 $
35	Rona (escabeau)	80.47 $
36	Réjean Bourgeois (rémunération CCU - 23 avril)	75.00 $
37	Normand Laporte (rémunération CCU - 23 avril)	75.00 $
38	Sébastien Perreault (rémunération CCU - 23 avril)	75.00 $
39	Jean-Paul Chandonnet (rémunération CCU - 23 avril)	75.00 $
40	RARC (perte d'eau uniformisée 2013)	236.00 $
41	Les Entreprises J. Labossière (nivelage)	257.54 $
42	Entreprise S. Gaudette (correctifs suite au rapport thermographique)	364.30 $
43	Shred-It	137.75 $
44	Croix Rouge Canadienne (contribution 2014 - entente annuelle)	150.00 $
45	RARC (consommation d'eau)	5 512.00 $
46	Fonds d'information sur le territoire	12.00 $
47	Visa - Fairmont (Hébergement congrès - Conrad Hébert)	600.39 $
48	Conrad Hébert (frais de déplacement et repas - congrès)	239.98 $
	Total des comptes à payer	**43 940.72 $**

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-haut.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et secrétaire-trésorière